Le Bloc-Notes

N°6

19 mars 2022



Elisabeth CERNEAU
Yvon MARTIN

Conseil municipal du 17 mars 2022

Un conseil municipal sans grande surprise côte budget puisque la couleur avait été annoncée lors du débat d'orientation budgétaire en janvier 2022. Mais d'autres sujets méritent quelques explications …

Soutien au peuple ukrainien

Lors du conseil municipal, M. le Maire a proposé de mettre à disposition de réfugiés ukrainiens les logements vacants dont la ville est propriétaire.
C'est une initiative que nous avons approuvée : à notre question concernant la capacité d'accueil que cela représenterait, il nous a été répondu que 3 logements étaient vacants (un studio, un T2 et un T3), ce qui ne représente finalement qu'une capacité de 12 personnes.
Le maire a par ailleurs pris contact avec les représentants de l'hôtellerie de plein air qui pourrait accueillir des réfugiés. La commune prendra-t-elle sa part ? Pas d'information sur sa participation …

Toutefois, au-delà de de cette mise à disposition d'hébergement, nous avons proposé qu'une somme soit versée à l'aide humanitaire d'urgence.
Ci-dessous, des extraits de notre intervention :
« Face à la tragédie que vivent les ukrainiens avec l'invasion de leur pays par Vladimir Poutine, qui a déjà jeté depuis le 24 février plus de 3 millions de personnes sur les routes de l'exil, nous ne pouvons que saluer tout geste de solidarité envers un peuple agressé et victime : celui que vous proposez en fait partie.…
… Enfin, dans un passé récent, nous avons aidé par un geste financier des sinistrés :
- en novembre 2020, une subvention à la suite des intempéries pour le Gard et les Alpes maritimes, d'un montant de 1000,00 euros, montant que les élus de Vias Pluriel avaient souhaité plus élevé.
- en octobre 2021, un versement au fonds départemental de soutien aux agriculteurs suite à un épisode de gel d'un montant de 5000 euros.
Ne serait-il pas possible à l'échelle de la commune de verser une aide financière en faveur de l'Ukraine, d'un montant de 5000 euros par exemple ou plus ?
Le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), géré par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, recueille dès à présent des dons. Notre contribution à l'aide humanitaire d'urgence, dans cette crise très inquiétante, nous honorerait. ».
Réponse du maire : l'association des maires de France se réunira prochainement et pourrait envisager la création d'un fonds. On espère que notre proposition sera retenue et suivie … généreusement.

Modification du PLU

On devrait en prendre l'habitude et pourtant, nous n'arrivons pas à nous y faire…
Encore un nouveau projet qui verra sortir de terre 58 logements sur un terrain de 5000 m2.
Des parcelles seront vendues à un promoteur alors qu'elles étaient jusque-là, dans le PLU, un espace réservé pour la commune qui aurait permis « *la réalisation d'une voie publique, d'un équipement public, le tout au bénéfice de la collectivité publique* ».
Quant on sait où se situent ces terrains…, une bande entre l'avenue du général de Goys et le chemin du jeu de mail, un emplacement exceptionnel avec accès possible par les deux voies : on y aurait bien vu, une médiathèque ou une crèche ou encore un parc végétalisé qui jouerait le rôle de poumon vert dans une ville où les arbres ont quasiment tous disparu.
Cet emplacement réservé était une pépite pour la commune ; c'est une aubaine pour le futur promoteur.
Bien sûr on a eu droit aux traditionnelles justifications : il faut « loger », « loger », « loger » et encore « loger » ! Mais loger qui ? La croissance démographique sur Vias est d'environ 1,7% (dont la moitié provient de flux migratoires). Quel jeune logera à Vias sans horizon professionnel stable et sérieux ?
Cherchez l'erreur ! Ah, c'est vrai, il n'y avait pas encore d'immeubles de ce côté-là de la ville.
Car Vias, c'est le village devenu ville dans laquelle il fait béton vivre.
Les élus de Vias Pluriel ont voté contre cette modification du PLU.
Pour les plus curieux, sur le plan cadastral, parcelles BZ 7, BZ 8, BZ 10 et BZ 11.

Compte de gestion et compte administratif de la commune 2021

Pourquoi les élus de Vias Pluriel ont voté pour le compte de gestion de la commune et contre le compte administratif de la commune ?
Et quelle est la différence entre les deux ?
Le compte de gestion est de la responsabilité du comptable du trésor public : c'est un document d'exécution des dépenses et recettes telles que les a voulues le maire. Il atteste de la régularité des opérations comptables.
Le compte administratif est de la responsabilité du maire : il certifie la bonne application du budget primitif et des budgets rectificatifs.
Si le compte de gestion et le compte administratif doivent être concordants, nous estimons qu'approuver le compte administratif reviendrait à approuver les choix faits par le maire en matière budgétaire (l'augmentation des impôts locaux, les emprunts, les projets d'investissement…).
Or nous ne sommes pas en accord avec sa gestion de la ville et les incidences financières qui en découlent.
Donc nous refusons de lui donner quitus comme on décernerait un bon point.

Budget 2022

Après des lectures fastidieuses de tableaux de chiffres dont on peut se demander comment les viassois, présents dans l'assistance ou sur les réseaux, s'y retrouvent, le budget a été voté chapitre par chapitre.
Les élus de Vias Pluriel ont annoncé la couleur de leur vote dans leur intervention liminaire.
« Nous avons déjà exprimé notre désapprobation lors du débat d'orientation budgétaire du conseil municipal précédent, notamment en ce qui concerne l'augmentation des impôts fonciers ainsi que le manque de visibilité et de crédibilité du plan pluriannuel d'investissement. Ce budget traduit financièrement des choix municipaux qui ne sont en accord ni avec les besoins ni avec les souhaits d'un bon nombre de viassois. Nous voterons donc contre ».
En effet, de budget en budget, les orientations restent les mêmes : à l'heure où, dans un contexte international dégradé, des difficultés financières vont peser sur bon nombre de familles, on aurait espéré moins de largesses pour les promoteurs, plus d'attention pour les administrés auxquels on administre surtout plus d'impôts.
M. Dartier assume : il déroule son programme, « quoi qu'il en coûte ». « En même temps », il a apporté son soutien à un grand pratiquant de ce slogan !

Avis consultatif sur SCoT du biterrois

Lors du Conseil Municipal, M. le Maire a souhaité l'approbation et le soutien des conseillers concernant une demande de modification du SCoT du Biterrois duquel dépend la commune de Vias. Il s'agit de contester la légalité de la bande des 100 m à Farinette… En effet, les rédacteurs du SCoT font état de cette bande des 100 m, à l'intérieur de laquelle toute construction est interdite.
M. le Maire conteste son existence, en usant du même argument que celui qu'il soutient dans la bataille juridique qui l'oppose notamment au préfet, à propos d'un certain « promontoire » …
À savoir : « La loi impose une bande des 100 m dans les lieux non urbanisés
Or, dit le maire, Farinette « *est urbanisée, artificialisée et desservie par l'ensemble des réseaux* ». Donc, pas d'interdiction de bâtir dans cette fameuse bande.
On serait en droit d'accorder une certaine confiance en ce domaine à l'État, dans la mesure où ce sont ses services qui rédigent les lois, mais à Vias Pluriel nous ne jouerons pas les apprentis avocats.
Nous sommes pour une protection de la zone littorale, déjà bien abîmée, et de préférence la plus large qui soit.
Farinette fleure suffisamment le béton ; et pourtant, un projet est en gestation dans le virage du Chemin des Mûriers de Caylet. Encore des terres agricoles et espaces naturels qui vont laisser la place à des commerces et peut-être même à des logements. C'est devenu la gangrène du village, et c'est parti pour s'étendre …
Là où M Dartier légifère, le béton prolifère …
Si un règlement assure la protection de ces espaces, nous ne pouvons qu'y être favorables !